

ACCÈS À L'EAU, L'ASSAINISSEMENT AU BÉNIN :

partager les expériences
et renforcer la contribution
des acteurs français

décembre 2009

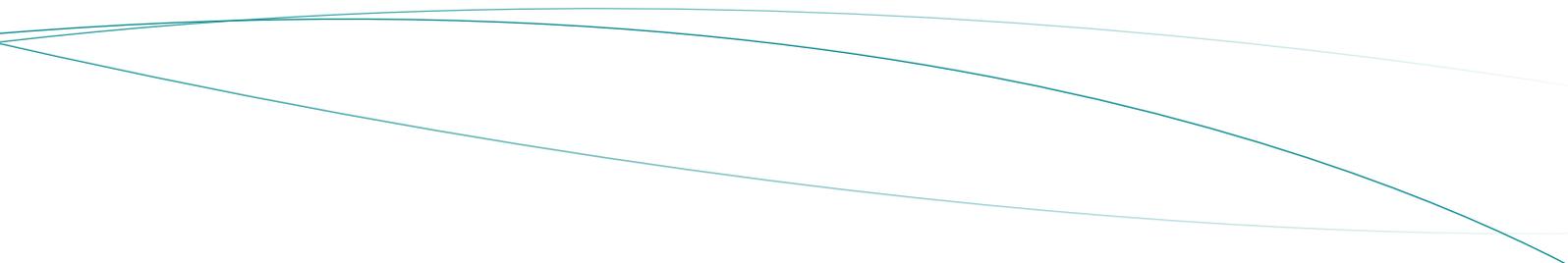


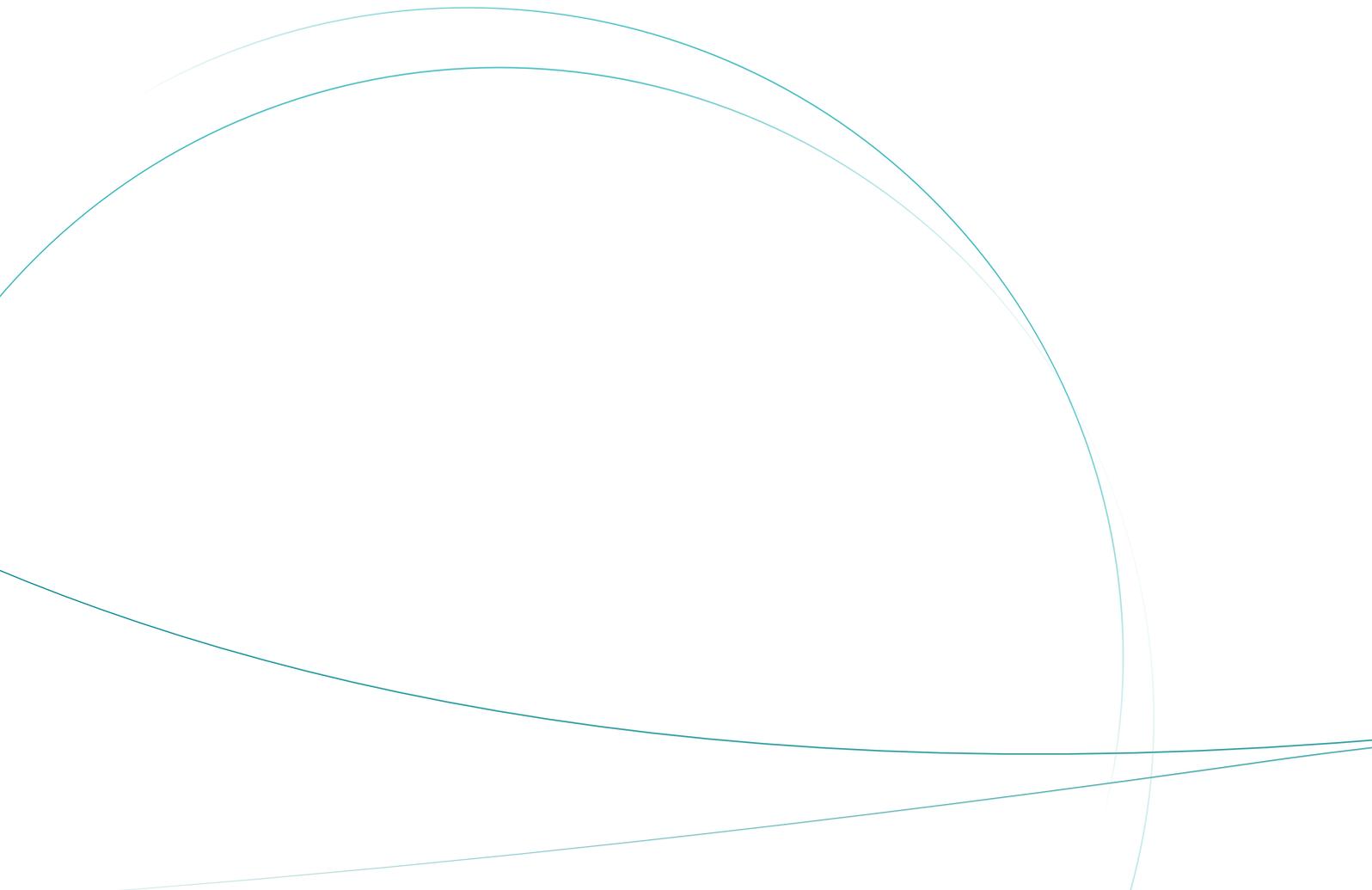


ACCÈS À L'EAU, L'ASSAINISSEMENT AU BÉNIN :
PARTAGER LES EXPÉRIENCES ET RENFORCER LA CONTRIBUTION
DES ACTEURS FRANÇAIS

Sommaire

Avant propos.....	p. 5
I / Partenariats de coopération décentralisée et non gouvernementale pour l'eau et l'assainissement : état des lieux	p. 6
II / L'organisation du service de l'eau dans la commune de Toffo	p. 7
III / Une gestion intercommunale et partagée dans le Mono	p. 11
IV / Mobilisation multi-acteurs pour l'approvisionnement et la gestion d'un service d'eau potable et d'assainissement de la commune de Bohicon	p. 14
V / Assainissement individuel et collectif dans la commune de Ouidah, l'expérience de la CASI, association francilienne	p. 17
Conclusion	p. 19
Les participants à l'atelier.....	p. 20
Les contacts utiles et la bibliographie	p. 22





Avant propos...

Le programme Solidarité Eau (pS-Eau) et l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE) d'Ile-de-France ont organisé, le 10 décembre 2009, un atelier d'information et d'échanges sur la thématique de l'accès à l'eau et à l'assainissement au Bénin.

Notre ambition était, à cette occasion, de mobiliser d'abord les acteurs franciliens de coopérations décentralisées et non gouvernementales, des opérateurs d'appui qui interviennent majoritairement dans ce pays, mais aussi l'ensemble des intervenants et ainsi favoriser un large partage d'expériences.

Cette approche thématique / pays, s'est traduite en 2009 par la conduite en commun de deux missions de repérage. Elles nous ont permis, grâce aux informations collectées en amont, de constater sur le terrain béninois l'état de certaines coopérations décentralisées et non gouvernementales, leurs avancées et questionnements.

Cet atelier s'est organisé sur le mode participatif. La présence du maire de la commune de Toffo, M. Saturnin Ago Sohoun, en tant que grand témoin, a permis des débats profonds, argumentés et très enrichissants. La convivialité était au rendez-vous. Chacun s'est prêté au jeu. Nous tenons à remercier l'ensemble des participants, notamment les intervenants qui ont su nous faire partager leurs coopérations.

Cette rencontre avait pour but :

- de présenter, auprès des acteurs français de la solidarité internationale, le nouveau contexte institutionnel du secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Bénin ;
- de faciliter l'intervention et la concertation des acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale impliqués au Bénin dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.



Nous avons le plaisir de vous livrer, à travers ce cahier technique, les éléments de synthèse de cet atelier. Des actes qui nous permettent de continuer à jouer notre rôle de lien, de facilitateur et de passeur d'informations pour la coopération sur l'eau et l'assainissement.

Denis Dangaix - chargé de mission coopération (ARENE)

Christelle Insergueix - chargée de mission développement économique et emploi (ARENE)

Guillaume Aubourg - chargé de projets, programme Solidarité Eau.

I- Partenariats de coopération décentralisée et non gouvernementale pour l'eau et l'assainissement : état des lieux

> Eau et assainissement : des secteurs d'intervention prioritaires



Latrine scolaire en zone inondable
Partenariat ARCADE / Orvault / So Ava

Près de 40 partenariats de coopération décentralisée et non gouvernementale sont comptabilisés au Bénin (source ambassade). Nombre d'entre eux ont réalisé des initiatives dans les secteurs eau et assainissement, portées notamment par des collectivités franciliennes.

Dans les années 90 : Evreux - Djougou, Orléans - Parakou, Créteil - Cotonou, Echirolles - Honhoué
Plus récemment : Orvault - So Ava (projet assainissement), Bessancourt - Zé (eau potable).
Des partenariats ont été officialisés en 2009 et vont se traduire par des opérations dès 2010 : Communauté d'agglomération de Seine Eure avec la commune de Bohicon, Communauté d'agglomération de Saint-Omer avec la commune de Lalo.

> Une expertise diversifiée

Des opérateurs spécialisés (Initiative Développement, Aquassistance, Électriciens sans frontières, Hydraulique sans frontières, etc.) comme d'autres acteurs associatifs (CCFD, Emmaüs international, Solidarité bretonne dans le Monde, Bénin Armor etc.) sont également engagés.

Des structures d'appui technique (Initiative Développement, Aquassistance, Fondation Véolia environnement) interviennent en soutien et conduisent des programmes d'intervention pluriannuels.

Des compétences multiples d'opérateurs basés au Bénin : Protos, CREPA, ONG locales sont associées.

Les acteurs français développent des programmes diversifiés et cherchent à apporter des réponses techniques et organisationnelles adaptées à différentes situations.

- Quelles options techniques pour l'assainissement en zone inondable
- Promotion de l'accès à l'eau et hygiène en milieu scolaire.
- Accès aux réseaux d'alimentation en eau potable dans les quartiers péri urbain.
- Organisation au niveau communale de la gestion du service de l'eau en milieu rural
- Accompagnement de l'intercommunalité, échelle pertinente.

> Un financement adapté

En 2009 la loi Oudin a permis la mobilisation de 11 millions d'euros. 30 millions depuis 2007, entre 800 000 et 1 million d'euros au bénéfice du Bénin.

L'expertise technique et le soutien financier du secteur privé et de fondations sont estimés à 2 millions d'euros.

II- L'organisation du service de l'eau dans la commune de Toffo

Saturnin Ago Sohoun, maire de Toffo (saturninago@yahoo.fr)

La commune de Toffo est située dans le département de l'Atlantique (Sud du Bénin). D'une superficie de 492 km², elle est subdivisée en 10 arrondissements (55 villages) et compte environ 86 000 habitants.

Jusqu'en 2003, les réseaux étaient gérés par des associations d'usagers (AUE) sous la tutelle de la Direction de l'eau. L'état restait propriétaire des ouvrages de captage, les AUE assurant l'exploitation, l'entretien et la maintenance des systèmes d'exhaure grâce à la vente de l'eau. Depuis 2003 et la décentralisation, les communes sont chargées de la gestion des adductions d'eau villageoises (AEV).

> Affermage et délégation de gestion

Depuis 2007, la commune bénéficie de l'appui d'Initiative Développement (ID) dans le cadre d'un programme d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale pour l'accès à l'eau et l'assainissement (Financement Facilité eau européenne, ville de Paris). En 2009, les systèmes d'approvisionnement en eau potable de Toffo étaient constitués de :

- 9 AEV alimentant 153 bornes-fontaines et 272 branchements privés ;
- 1 poste d'eau autonome (PEA) fonctionnel et 1 second en construction ;
- 3 forages munis de pompe à motricité humaine (FPM) ;
- 13 puits modernes ;
- et une trentaine de citernes traditionnelles.

Mais cette couverture du réseau présente d'importantes disparités en fonction des arrondissements.

Suite à l'étude diagnostic réalisée en 2006 par la Direction générale de l'eau, deux options de gestion ont été retenues :

- L'affermage ou contrat direct entre la commune et un fermier pour 5 AEV (Sèhouè Agbotagon, Agué, Sey, Coussi). Le fermier verse deux types de redevance : une pour le renouvellement et l'extension du réseau, l'autre pour la gestion du réseau.

- La délégation de la gestion à une association d'usagers de l'eau pour 4 AEV (Houégbo Colli, Houégbo Aliho, Agon, Kpomè).

Dans un souci d'efficacité, la commune souhaiterait que toutes les adductions d'eau villageoises soient à terme gérées en affermage.



Château d'eau d'une des AEV

> Baisse des prix et meilleure gestion

Au niveau de la commune, une cellule communale « Eau et assainissement », a été mise en place, permettant un cadre de concertation pour tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sur le territoire communal. Présidée par la première-adjointe au maire, elle se réunit une fois tous les deux mois, et fait des propositions d'actions pour remédier aux problèmes d'infrastructures hydrauliques et d'assainissement.

Une réforme a permis une meilleure gestion de l'eau, d'accroître les redevances sur le compte spécifique Eau et sur le budget communal et de faire baisser le prix de l'eau (15 à 20 F CFA, contre 20 à 25 auparavant). Mais certaines difficultés demeurent :

- La structure hydrogéologique du sol, qui rend difficile la réussite des forages (niveau statique de l'eau dépassant parfois 200 m de profondeur) ;

- Le manque de moyens financiers pour investir suffisamment dans le domaine (le budget moyen d'investissement de la commune ne dépasse pas 200 000 000 F CFA par an) ;
- Les contraintes politiques pour mettre en place les nouveaux modes de gestion des ouvrages ;
- L'enclavement de certains arrondissements, qui rend difficile le transport de matériaux lors de la réalisation des infrastructures.

Nos prochaines actions comprendront notamment la réhabilitation de l'AEV d'Agon, l'installation de systèmes de chloration sur certains réseaux, l'éventuelle construction d'un forage au niveau du réseau d'Agbotagon ou encore la mise en place probable d'un autre système de suivi de la gestion des ouvrages, et l'identification d'autres sources de financement pour la poursuite des réalisations.

> Le rôle des différents acteurs

La Direction départementale des Mines, de l'Énergie et de l'Eau : appui conseil, contrôle du respect des normes nationales. Elle nous a notamment permis d'obtenir des financements de la Bad (Banque africaine de développement).

La mairie ou conseil communal : décide de l'opportunité de la réalisation des ouvrages, contractualise la gestion des ouvrages, prend des arrêtés pour légaliser les actes ;

Les gestionnaires d'ouvrages d'eau potable (association d'usagers de l'eau, association de consommateurs d'eau potable ou fermier) : produisent et distribuent l'eau à la population, assurent la maintenance des ouvrages selon les clauses du contrat ;

Les usagers (les associations sont en cours de constitution) : achètent l'eau et renvoient leurs observations directement au conseil communal.

Le service technique communal : assure principalement le suivi de la gestion des ouvrages. Mis en place avec l'appui d'ID, il fait partie de la cellule communale Eau et s'occupe des dossiers techniques de la mairie.

> Les partenaires

- Initiative développement (ID)
- L'Association française des volontaires du progrès (AFVP)
- L'organisation néerlandaise de développement SNV
- Le Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût (CREPA)
- Le Groupe de recherche et d'action pour un développement local soutenu (GRADELOS)

Budget annuel d'investissement (2009) : 263 902 239 F CFA (402 904 €), fournis par la ville de Paris et l'Union européenne, et 5 à 10 % par la mairie de Tofo.

> Les questions sur l'organisation

Les fermiers

Qui sont ces fermiers ? Des gens du village, des anciens de l'AUE, des bureaux d'études nationaux ? (Anne Belbéoch, école des Ponts ParisTech)

Les fermiers ne sont pas forcément des locaux, ou des résidents dans la commune. Les 4 fermiers sont des sociétés sur le plan juridique et qui, conformément à la réglementation, sont inscrits au registre du commerce, payent des impôts et peuvent présenter des attestations fiscales, sont immatriculés à l'Institut national de la statistique et d'analyse économique du pays, et à la Caisse nationale de sécurité sociale où ils cotisent pour les personnels qu'ils emploient. Deux d'entre elles ont leur siège à Cotonou, mais emploient du personnel local.

Quel est leur degré de professionnalisation ? (Frédérique Héry, fondation Veolia Environnement)

Nous demandons aux entreprises des preuves de leur « qualification » professionnelle. Soit il s'agit d'établissements ou d'entreprises ayant déjà géré l'eau quelque part et qui peuvent en fournir l'attestation, soit elles peuvent prouver (avec des attestations, des titres de qualification, etc.) que le personnel qu'elles souhaitent utiliser a une qualification ciblée. Quelqu'un qui a été plombier pendant quinze ans sera par exemple plus utile dans la société publique de distribution d'eau potable – dont il pourra réparer les pannes – qu'au crédit local.

Le prix de l'eau

Le prix de l'eau est-il uniformisé sur les différents sites de la commune ? Y a-t-il une politique de la commune allant dans ce sens ? (Frédérique Héry, fondation Veolia Environnement).

Pour les adductions qui fonctionnent grâce à l'énergie électrique, le prix de l'eau est de 15 francs CFA la bassine de 33 litres sur toute la commune. Pour les AEV (adductions d'eau villageoise) qui sont dans les arrondissements où il n'y a pas d'énergie électrique et qui consomment donc du gasoil (qui coûte cher), le prix de la bassine est de 20 francs sur toute la commune. Le prix est fixé en fonction de la source d'alimentation avec un système de péréquation pour permettre aux familles de s'en sortir.

Ces prix sont-ils pratiqués dans tout le Bénin ou existe-t-il des disparités régionales ? (Marylène Laug, maire-adjointe de Crosne)

La commune en tant que maître d'ouvrage participe

à la fixation du tarif de l'eau sur la base du principe : « l'eau paye l'eau ». Le tarif de l'eau pris en charge par les usagers doit permettre de couvrir les coûts d'exploitation du service. Les prix fixés à Toffo sont inférieurs à ceux qui sont pratiqués par l'État lui-même, via la Société nationale des eaux du Bénin (Soneb).

La redevance payée par les fermiers est-elle versée sur le budget général de la commune ou sur un budget annexe ? (Aurélien Radde, Agence de l'eau Seine-Normandie)



A Toffo, les fermiers versent deux types de redevance : l'une est versée sur le budget communal affecté aux dépenses de la commune. L'autre est destinée au « Fonds d'extension et de renouvellement » et versée sur un compte qui dépend du trésor public. Le maire et le gestionnaire de l'AEV sont co-signataires. Il s'agit d'une redevance uniquement destinée aux travaux d'extension et de renouvellement d'équipements du réseau.

L'implication de la population

Quelle est la perception et l'acceptation de la population face à cette transition d'un système villageois à un système public professionnel ? (Basile Pierre, conseil général du Val de Marne)

Pour mettre en place l'affermage, il a fallu que la population soit d'accord. Le partenariat avec ID nous a permis d'engager des concertations puis des négociations entre la commune et les organisations communautaires. Nous avons rencontré les leaders d'opinion, les chefs traditionnels... Il y a toujours un peu plus de résistance dans le domaine de l'eau, et c'est grâce au travail de sensibilisation qu'on arrive à convaincre. À Agué, presque toute la population a signé la pétition pour passer au système d'affermage.

Il faut bien avouer que la gestion communautaire pose un grand problème général à toutes les municipalités. Les personnes ne savent pas comment gérer une association, comment entretenir le matériel, comment tenir les comptes, sensibiliser la population à l'hygiène... Mais au niveau de la mairie, nous descendons fréquemment sur le réseau pour aller voir comment ça se passe, et exercer un contrôle sur la vente de l'eau. La cellule communale « eau et assainissement » vérifie les cahiers des comptes, les cahiers des recettes et la bonne tenue des bornes-fontaines.



Concertation autour des enjeux de l'eau

Comment arrivez-vous à faire participer la population et ainsi faire en sorte qu'elle se sente impliquée dans cette nouvelle gestion ?

(Guillaume Aubourg, pS-Eau)

Nous travaillons actuellement pour susciter la création d'associations d'usagers ou de consommateurs d'eau potable, qui feront pression pour surveiller les fermiers. Une émission de radio locale permet déjà à la population d'appeler pour signaler en direct que telle borne-fontaine ne marche plus ou demander au maire de réagir sur tel ou tel problème. La population s'exprime, écrit. C'est pour l'instant de cette manière qu'elle intervient dans la gestion.

Les partenaires

La répartition n'est pas très claire entre ce qui dépend de la gestion de la commune et des services de l'état. Quels rapports avez-vous avec les services de l'eau, sachant que ceux que nous pouvons avoir avec eux sont assez distants, voire un peu réticents ?

(Cédric Le Bris, conseil général des Yvelines)

Quand il y a un problème, nous les appelons. Ils organisent l'information pour les élus locaux, les agents et les cadres des collectivités. Ils nous sollicitent s'ils ont un message à faire passer auprès des populations. A partir de 2010, l'intermédiation sociale sera totalement transférée aux communes.

> Les questions techniques

Comment faites-vous pour mobiliser vos services sur un programme eau et assainissement ? Quelles sont vos compétences internes ?

(Denis Dangaix, ARENE)

Les services techniques sont dirigés par un technicien Bac +3. ID nous aide à élaborer les dossiers d'appel d'offres, à sélectionner les options techniques adaptées, et nous faisons également appel aux services de l'État qui sont à la disposition des communes pour fournir des compétences, donner des conseils. Mais les techniciens ne peuvent pas gérer tous les aspects. Le service en charge de la mobilisation sociale à la mairie communique, par exemple, sur le projet eau.

Quels sont les besoins en matière de formation ?

(Denis Dangaix, ARENE)

Le renforcement des capacités du personnel communal pour assurer le suivi des équipements, le contrôle des exploitants est une préoccupation majeure. Pour la maintenance des infrastructures, des travaux divers, il est nécessaire de disposer de compétences mobilisables. Face à ce besoin, la difficulté est d'identifier les besoins et les offres de formations et de distinguer les besoins pour tous les métiers qui interviennent dans la gestion de l'eau, et ils sont nombreux : plombiers, maçons, mais aussi comptables, secrétariat...

Quelle est la situation en cas de délestage d'électricité ?

(Madeleine Sontag, comité de jumelage de Créteil)

Tous les abonnés au réseau électrique ont un groupe électrogène en cas de délestage. En revanche, ceux qui n'ont pas accès à l'énergie électrique fonctionnent avec un groupe disponible à tout moment (5 arrondissements sur 10 sont actuellement raccordés au réseau).



Système d'exhaure sur un puits moderne

III- Une gestion intercommunale et partagée dans le Mono

Cédric le Bris, responsable de la coopération internationale du département des Yvelines

Acteur relativement nouveau dans les actions de coopération (depuis 2007), le département des Yvelines n'a ouvert que cette année un service dédié aux opérations de coopération décentralisée.

Notre collaboration avec le Bénin a démarré en 2009, avec un accord de coopération signé avec 6 communes du Mono réunies au sein d'une association, le Groupement des communes du Mono, dont 4 sont jumelées avec des villes des Yvelines. Nous avons retenu deux secteurs d'intervention : eau potable et assainissement d'une part, collecte et traitement des déchets d'autre part.

L'objectif est de favoriser la coordination et la mutualisation des moyens en s'appuyant sur une structure opérationnelle d'essence intercommunale. Ces communes ayant chacune peu de moyens, nous avons en effet souhaité intervenir à l'échelon intercommunal, l'intercommunalité devant être le moyen de réaliser des projets en matière d'eau et d'assainissement, en étroite collaboration avec les communes.

> Un cadre original de concertation

Nous avons ainsi mis en place, au niveau du Groupement des communes, une structure baptisée « Quadrilogue ». Il s'agit d'une expérience originale de cadre de concertation sous la forme d'un dialogue à 4 entre communes, services déconcentrés de l'État, opérateurs et représentants des populations. Le département des Yvelines s'engage pour une durée de trois ans à financer ce « Quadrilogue ». En 2009, nous avons pris en charge 90 % des dépenses de fonctionnement, à condition que les projets associent également les autres acteurs (services de l'état, opérateurs, population).

Les investissements se font à l'échelle intercommunale pour des ouvrages à vocation intercommunale et s'il

reste des fonds, il permettra de subventionner des produits communaux s'intégrant à la vision commune (collecte des déchets...). Le Groupement prévoit de financer 40 latrines pour une subvention totale de 80 000 euros versée aux communes.

Le Groupement des communes du Mono a mis en place un Bureau des maires (l'exécutif) et une équipe opérationnelle disposant d'un budget autonome pour ses activités : animer le « Quadrilogue », réunir ces 4 catégories d'acteurs pour poser les problèmes, en discuter et élaborer des stratégies globales intégrant la participation et l'action de chacun des acteurs concernés, approfondir la réflexion et améliorer la compréhension et la connaissance des différents acteurs au sein des deux groupes de travail mis en place dans le domaine de l'eau et des déchets.

> Le rôle et le fonctionnement du « Quadrilogue »

Le « Quadrilogue » est un organe de concertation pluri-acteurs animé par le Groupement des communes du Mono, dont la fonction est de valider les orientations à moyen terme du développement du Mono en y incluant toutes les parties prenantes.

Groupe de travail « eau potable » :

- Proposer une répartition des compétences communes-groupement dans la perspective du transfert de la maîtrise d'ouvrage aux communes ;

- Mission d'étude dans le département des Collines (3 jours).

Groupe de travail « déchets »

- Proposer une programmation pour la gestion de toute la filière des déchets dans le Mono
- Recrutement d'un consultant pour proposer des scénarios
- Validation en cours d'une stratégie commune de gestion et d'un plan d'investissement.

> L'intercommunalité en marche

L'idée est d'amener petit à petit le Groupement des communes à se transformer en intercommunalité et de commencer à voir quelles pourraient être les règles d'un jeu collectif de mutualisation, afin d'améliorer concrètement la gestion de certains des services. Nous allons, dès cette année, tenter de rapprocher les statuts de ce groupement de forme associative de ceux d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'un point de vue juridique. Jusqu'à présent le Groupement est financé par une contribution forfaitaire des communes. Il le sera l'année prochaine par un pourcentage du budget de chaque commune, conformément à la loi.

Nous essayons d'introduire progressivement un certain nombre d'éléments pour que cette transformation, si elle se fait – si l'essai est concluant au bout des 3 ans – soit très proche d'un fonctionnement en EPCI. Mais il est encore un peu prématuré d'en parler, car il faut convaincre tout le monde de l'intérêt de la transformation et commencer à évoquer le leadership. Alors que nous essayons tout juste de mettre en place un esprit collectif, un EPCI doit en effet avoir un président...

Nous avons commencé à faire des études au Bénin, à voir comment fonctionnent les autres associations même s'il n'y a pas encore vraiment d'intercommunalité, et nous prévoyons de financer une étude d'intégration communale en 2011 pour savoir comment faire concrètement.

Et dans le cadre de nos projets eau et assainissement, nous commençons déjà à répartir les compétences entre ce que fait le groupement et ce que font les communes. Il s'agit bien d'établir, en concertation, un début de répartition des compétences entre ces deux niveaux.



Mission pS-Eau / ARENE sept 2009
Rencontre avec le groupe de travail
« eau potable quadrilogue »

> L'exemple de la gestion des déchets

Au niveau des groupes de travail, composés d'élus et de techniciens des communes, le thème de l'eau n'est pas celui qui intéresse le plus les 6 communes. Sans doute parce que les coopérations bilatérales traitent déjà de ces sujets, mais aussi parce que l'argent disponible au niveau national paraît suffisant pour réaliser certaines actions. Il semble que la situation leur convienne.

La gestion des déchets est, à l'inverse, vraiment un sujet vers lequel ils se sont tournés dès le départ. On a donc engagé un consultant qui a plutôt joué un rôle d'assistant pour aider le « Quadrilogue » à élaborer un diagnostic, corriger le diagnostic, commencer à travailler sur toute la programmation de la filière, ce qui pouvait être fait au niveau des concessions... Une stratégie commune de gestion des déchets, qui prévoit une répartition des rôles entre les communes, l'intercommunalité et tous les autres acteurs, couplés à un plan d'investissement actuellement en cours de validation.

L'étape de diagnostic préalable est très importante pour que toutes les parties prenantes soient d'accord sur les problèmes et les difficultés rencontrés et puissent ensuite trouver des solutions. Nous avons essayé de clarifier le rôle de chacun, validé techniquement la filière, réparti les rôles et les responsabilités, trouvé qui paye, etc.

Nous travaillons actuellement à la mise en place de contrats d'exploitation (un domaine dans lequel nous peinons un peu) avec les ONG qui s'occupent de la pré-collecte dans certains quartiers. Tout ce que nous faisons, nous essayons de le mettre sous forme de contrat d'engagement réciproque, en conformité avec une des dimensions de la coopération. Nous passons des conventions de subvention avec les communes, et nous cherchons à conceptualiser ce que pourrait être un contrat de délégation de services.

> Les contraintes du jeu collectif

Cette année, nous avons passé beaucoup de temps sur les études et sur un programme d'assainissement collectif. Nous avons travaillé sur les diagnostics avec les communes, le groupement intervenant comme co-financeur à leurs côtés. Le bureau des maires a, pour sa part, travaillé à un règlement intercommunal des subventionnements. Il a choisi l'enveloppe d'investissements, mis en place les critères de répartition entre les communes et défini les taux de subvention que le groupement accorderait à chacune. Il reste un certain nombre de questions à régler comme, par exemple, le mode de gestion des équipements construits.

Nous avons également fait travailler ensemble les

services techniques des 6 communes pour uniformiser les équipements et rédiger un appel d'offres commun afin de réaliser des économies d'échelle. Bien qu'ils aient tous travaillé ensemble, deux d'entre eux n'ont pas été suivis par leur maire qui a préféré présenter seul son appel d'offre. Le jeu collectif connaît donc aussi des ratés. Mais il a été décidé que si les quatre communes qui passaient l'appel d'offre commun faisaient une économie globale par rapport à l'enveloppe qui leur était attribuée, cette économie leur serait réaffectée. Nous attendons désormais les résultats des appels d'offres pour voir s'il est effectivement bénéfique de grouper les commandes.

> L'articulation entre communes et intercommunalité

Comment va s'articuler le travail des Yvelines, du « quadrilogue » et de cet éventuel EPCI sur 6 communes ?

Autre sous-question importante : la loi de décentralisation prévoyait que chaque commune fasse un plan de développement communal arrivé aujourd'hui à échéance. Comment ces nouveaux plans vont-ils s'articuler avec ceux du groupement de communes sachant que les plans de développement intercommunaux sont également déjà prévus par les textes ?

(André Géry, ville d'Échirolles)

Ce n'est pas tout à fait comme ça que se pose le problème. Nous n'en sommes encore qu'au début de l'intercommunalité. Il n'y a que très peu de retours des maires sur le « Quadrilogue » dans leurs conseils municipaux, et il n'y a pas pour l'instant de volonté d'aller vers un aménagement du territoire au niveau du Groupement. Nous demandons simplement que les stratégies prévues dans le cadre du Groupement soient transposées dans les plans de développement communaux. C'est sur cette articulation entre intercommunalité et communauté que nous essayons de travailler.

Comment les coopérations décentralisées peuvent-elles travailler ensemble ? C'est vraiment une bonne question. C'est celle que nous nous sommes posés, il y a plus d'un an, et la réponse n'est pas forcément évidente. Il est sans doute intéressant de travailler ensemble sur un plus grand projet mais, compte tenu des jeux de cofinancements, il me semble que c'est encore difficile.

L'intercommunalité est tout juste en train de démarrer, et je n'ai pas encore eu connaissance de communes ayant signé des conventions. La loi prévoyant la délégation des compétences communales à un EPCI, c'est maintenant que nous prenons les dispositions. En ce qui concerne les plans de développement communaux, chaque commune a son plan, mais les

communes peuvent s'unir pour voir s'il y a des liens possibles entre leurs programmes.
(Saturnin Ago Sohou, maire de Toffo)

Le maire de Bohicon demande très fortement à ce que notre communauté d'agglomérations les aide à se regrouper, notamment dans l'objectif de mutualiser leurs moyens. Certaines communes ont peu de moyens, d'autres n'en ont pas du tout, et elles aimeraient pouvoir avancer ensemble. C'est une réalité.

(Hubert Zoutu, vice-président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure)

Les expériences d'intercommunalité se développent au Bénin. La thématique de l'eau s'y prête bien. Au Bénin même comme en France il y aurait donc un intérêt certain à assurer un suivi étroit et régulier pour suivre ce type d'expérience.

(Guillaume Aubourg, pS-Eau)

Une expérimentation, suivie par l'Agence française de développement, est en cours sur la problématique des déchets sur Cotonou et deux communes voisines. Une intercommunalité est en marche.

(Denis Dangaix, ARENE)



Latrine surélevée en zone inondable (Cotonou)

> Le choix d'implantation des latrines

Quels ont été les critères de choix d'implantation des latrines ?

(Blandine Faucon-Diene, ville de Cergy-Pontoise)

Cinq communes ont choisi de placer les latrines dans des équipements collectifs (marchés, écoles, annexes des mairies...), des établissements accueillant du public. Seule la ville de Grand-Popo a demandé des installations sur la plage. Mais on ne sait pas exactement comment ça va se passer, notamment au niveau de la gestion.

IV- Mobilisation multi-acteurs pour l'approvisionnement et la gestion d'un service d'eau potable et d'assainissement de la commune de Bohicon

Hubert Zoutu, vice-président de la communauté d'agglomération Seine-Eure

La commune de Bohicon se situe dans le département du Zou : 139 km², plus de 113 000 habitants, 4^{ème} ville du Bénin, 10 arrondissements dont certains dits « périphériques ».

Entamés en juillet 2008, nos contacts avec Bohicon ont débuté par la signature d'une Charte d'amitié nous engageant à nous situer dans un cadre et une démarche de développement durable et de solidarité internationale. La mairie nous sollicitait pour intervenir sur différents projets, dont la thématique d'adduction d'eau villageoise, destinés à améliorer le cadre de vie des habitants, la ressource en eau et la santé publique dans cinq villages totalisant environ 9 000 habitants (20 000 en 2020).

> L'importance des partenaires

Sachant que ce n'est pas évident (nous n'en sommes encore qu'au démarrage de cette coopération décentralisée), nous avons essayé de mettre en réseau les différents acteurs, d'abord à l'échelle régionale avec la région Haute-Normandie pour laquelle ce projet présente un caractère très intéressant. Nous nous sommes également rapprochés du secrétariat d'État aux affaires étrangères et du ministère de l'Immigration et de l'identité nationale et, au niveau

national, sommes adhérents de Cités Unies France. Nous ne pourrions pas non plus travailler sans l'aide de nos partenaires techniques et financiers : la Fondation Veolia Environnement, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Électriciens sans frontières, et le pS-Eau.

La fondation Veolia nous aide notamment dans la mise en place des dossiers d'appel d'offres. L'Agence de l'eau Seine-Normandie nous aide aussi énormément. Tous nous aident aussi bien aux niveaux techniques et organisationnels à réfléchir avec les techniciens de la commune de Bohicon que nous rencontrons régulièrement, presque tous les mois.

> Accompagner

Le projet consiste à alimenter cinq communes en eau potable grâce à un forage, la construction de châteaux d'eau et la mise en place de bornes-fontaines dans ces villages. Conformément au choix de la commune, l'exploitation des infrastructures sera confiée à un fermier chargé de l'entretien et de la médiation auprès des habitants.

Bohicon est le maître d'ouvrage, nous sommes là pour l'accompagner. Nous avons travaillé ensemble sur les dimensions techniques, sociales et environnementales, des dimensions très importantes



Borne-fontaine d'adduction d'eau villageoise

car il ne suffit pas seulement d'apporter, il faut aussi accompagner sur tous ces plans. Bohicon est partenaire à part entière du projet.

La phase de réalisation est programmée pour le mois de mars, l'objectif étant que les infrastructures soient en exploitation à la fin de l'année.

Dans ces villages, il n'y a pas d'eau potable du tout et la population boit de l'eau de ruissellement. Quelles que soient les échéances, les gens attendent l'eau potable et ne rechignent pas à payer pour en avoir, moyennant quelque chose de convenable et pérenne.

> L'importance des services techniques

Je voudrais juste rajouter que nous avons été très fortement intéressés par le rôle moteur de Bohicon dans le projet. Son service technique a été en mesure de faire toutes les études préalables, de mobiliser les bureaux d'étude... Un répondant formidable.

Notre rôle est seulement celui d'appui conseil car tout a vraiment été bien mené par les services techniques de Bohicon, ce qui est très appréciable vu les distances qui nous séparent.

(Frédérique Héry, fondation Veolia Environnement)

Une collectivité locale française qui s'implique auprès d'une collectivité locale du Sud s'appuie aussi souvent sur la société civile et les associations.

Mais ces associations ont rarement la compétence et la dimension nécessaires pour apporter une aide technique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

On a donc souvent besoin de faire appel à des partenaires techniques. Hydraulique sans frontières est membre de la Coalition eau, un groupement de 27 associations françaises techniques dans le domaine de l'eau. ce groupement peut apporter une aide technique aux ONG locales

(Christian Lespinats, Hydraulique sans frontières)



Latrines scolaires avec lave-main

> La répartition financière

Comment la répartition s'organise-t-elle sur le plan financier ?

(Guillaume Aubourg, pS-Eau)

Sur le plan financier, c'est un projet qui est quand même colossal. 425 000 euros au total, dont 33 000 fournis par la commune de Bohicon. Ils sont là, c'est leur projet. Ils ont travaillé et nous le constatons depuis le début.

> Quel suivi à distance ?

Comment suivre ces projets, à quelle distance, sur combien de temps ?

(Aurélien Radde, Agence de l'eau Seine-Normandie)

Nous avons depuis quelque temps mis en place un site Internet et un forum où nous pouvons dialoguer,

ce qui est formidable parce que par télécopie ou par téléphone, ce n'est pas toujours évident en étant ainsi éloignés. Parallèlement, nous nous rencontrons très souvent, aussi bien avec la Fondation Veolia qu'avec l'AESN, la coopération Seine Eure, pS-Eau et Électriciens sans frontières. Il y a eu plusieurs déplacements sur place. Les gens de Bohicon sont venus ici, il y a des échanges.

> Les relations avec la Soneb (société nationale des eaux du Bénin)

Avez-vous, dans le cadre de l'accompagnement de votre collectivité partenaire, des expériences concrètes de discussions avec la Société nationale des eaux du Bénin (Soneb), d'actions concrètes d'appui dans les négociations avec cet opérateur national ?

(Guillaume Aubourg, pS-Eau)

Oui, des rapports extrêmement conflictuels en 2003 quand la Soneb était sur la voie de la privatisation, et préférerait à ce titre mettre 250 moteurs sur un linéaire d'un kilomètre à Cotonou alors qu'à Grand Popo, on n'en a que 4 sur 7 kilomètres... Nous avons employé une technique qui a marché : leur payer une redevance mais en conservant la propriété.

Avant que la commune de Bohicon ne s'adresse à nous, elle avait déjà contacté la Soneb pour demander l'extension d'eau dans les cases, mais ça ne l'intéresse pas parce que ce n'est pas rentable.

(André Géry, Communauté d'agglomération Seine-Eure)

L'extension du réseau de la Soneb – qui n'est toujours pas privatisée – est très lente, on ne peut pas compter dessus.

(Saturnin Ago Sohoun, maire de Toffo)

> Quel retour d'information ?

Quelle est la mobilisation sur les retours d'informations que vous, collectivités, pouvez assurer auprès de votre population, citoyens, usagers de l'eau ?

(Guillaume Aubourg, pS-Eau)

Il y a une visibilité de cette nouvelle compétence au niveau de la Communauté d'agglomération. Les habitants voient désormais apparaître sur leur facture d'eau l'affectation du 1 % loi Oudin-Santini. Cela permet que les habitants sachent qu'en payant leur facture, ils participent à cette politique de coopération décentralisée. Nous essayons aussi de les informer lors du passage d'une délégation béninoise, de leur faire découvrir ce projet de partenariat, et de renforcer les liens entre Bohicon et l'agglomération. Nous avons par exemple accueilli 3 personnes de la mairie de Bohicon pendant 3 semaines, cela nous a permis de faire connaissance et, quelque part, de devenir « collègues » sur ce projet. Nous avons également créé un site internet pour faire connaître le projet.

(Rebecca Armstrong, Communauté d'agglomération Seine-Eure)

V- Assainissement individuel et collectif dans la commune de Ouidah, l'expérience de la CASI, association francilienne.

Octave Fanahen, président de la CASI (Cercle action solidaire et interculturelle)

Financée par le Conseil général du Val-de-Marne, le Grand-Lyon et le Conseil régional d'Île-de-France, l'association CASI mène un projet eau et assainissement sur la commune de Ouidah, à 40 km de Cotonou. Un programme de construction de 20 puits et de latrines publiques pour promouvoir l'hygiène et la santé publique. Mais nous nous sommes rapidement rendus compte que ce programme ne serait pas complet en ne faisant que de l'assainissement urbain. Nous l'avons donc complété par la construction de 100 latrines familiales. Un programme réalisé en un an.

Sur le volet assainissement, nous avons pu compter, de manière inespérée, sur l'expertise et la compréhension des services centraux (la Direction de l'assainissement et la Direction de l'hydraulique du Bénin). Ce sont eux qui nous ont procuré les bons plans, qui nous ont conseillé sur le type d'ouvrage adapté à chaque zone (terre, sablonneuse, marécageuse).

Nous avons également été conseillés par le biais des agents d'hygiène de la Direction départementale de l'assainissement. Ce sont vraiment des gens qui savent de quoi ils parlent, des gens disponibles, très mobilisés, qui disposent d'énormes compétences, même s'ils sont souvent limités par le manque de moyens. Ce sont eux qui nous ont par exemple indiqué les latrines EcoSan (très développées au Burkina Faso) parce qu'on ne peut pas construire de béton dans les zones marécageuses. Elles permettent en outre de valoriser les excréta (les déjections sont récupérées pour l'épandage agricole) mais supposent une manipulation desdits excréta, ce qui ne fait pas encore partie de la culture locale. L'autre contrainte est la fréquence des vidanges, beaucoup plus rapprochée qu'avec d'autres types de latrine.

Avec une population proche de 100 000 habitants (environ 20 000 foyers) et un coût par latrine variant de 600 à 1000 euros, nous n'avions pas les moyens de lancer un programme de construction de 20 000 latrines. Nous avons donc fait le pari d'équiper 100 foyers vraiment très défavorisés (choisis avec les élus et les associations) en latrines familiales pour changer le quotidien des bénéficiaires. Quand les autres ont vu le confort apporté du jour au lendemain,



Une latrine familiale à Ouidah

ils ont tous demandé à bénéficier aussi de latrines, moyennant, cette fois, une contribution financière. Nous n'en sommes encore qu'au début, mais les gens appellent et insistent pour bénéficier de latrines en proposant une participation. L'effet recherché a donc été obtenu et la demande est considérable.

> Quelles relations avec la commune ?

Avez-vous, en tant qu'association, des contacts avec la ville et sa politique de coopération, Ouidah étant jumelée avec la ville de Melun ?
(Denis Dangaix, ARENE)

Dans le cadre du projet, nous traitons effectivement avec la commune. Pour la répartition des sites d'implantation des latrines scolaires (en fonction des priorités et des ouvrages déjà existants), l'affectation du foncier la commune de Ouidah a joué son rôle. Il fallait éviter d'implanter des ouvrages à usage public sur des terrains privés ou sur des domaines dont le statut n'est pas clair.

Dans le cadre du projet, un comité de pilotage a été mis en place. Présidé par le maire au sein duquel se retrouvent les représentants de la municipalité et ceux du monde associatif. Mais l'expérience s'est avérée très décevante. La municipalité qui est censée être notre premier partenaire s'est en définitive peu impliquée. Mais notre expérience n'est pas forcément représentative de tout le Bénin. Le projet s'est concrétisé, les latrines publiques et familiales sont là, de nouvelles demandes des populations témoignent des besoins.

Il faut gérer les projets avec les élus locaux parce qu'ils sont maîtres d'ouvrage. Si le projet n'émane pas d'eux-mêmes, le premier travail doit consister en une sensibilisation des élus locaux pour qu'ils soient suffisamment informés, y compris des problèmes.

En ce qui concerne l'affectation de terrains, les maires ont toujours la possibilité de donner des biens publics ou d'inciter la population à le faire (pour éviter les conflits). Notre technique est d'introduire dans chaque village un comité de villageois qui organise et recense les demandes. Il faut collaborer avec les communes. Elles peuvent par exemple construire la dalle et laisser les bénéficiaires se charger des latrines, comme nous le faisons chez nous.

(Saturnin Ago Sohoun, maire de Toffo)



> Quelle participation financière ?

Quel est le montant des participations financières demandées ?

(Liliane Chauffrey, Agence de l'eau Seine-Normandie)

La participation sera évidemment modulable en fonction des revenus. Nous partons donc sur plusieurs niveaux de participation mais si les tarifs se concrétisent (les choses ne sont pas encore définitivement arrêtées), le niveau le plus bas sera de 75 000 francs CFA (115 €), avec une fourchette allant jusqu'à 150 000 francs CFA (230 €).

Je suis assez étonnée par le montant de votre fourchette (75 000 à 150 000 F CFA) parce qu'avec

l'Agence de l'eau, le Siaap et Eau Vive, nous venons de publier une étude sur le Sénégal où la participation maximale est de 30 000 F CFA (45 €).

(Liliane Chauffrey, Agence de l'eau Seine-Normandie)

La participation financière des bénéficiaires, même modeste est un gage de leur appropriation. A Ouidah, nous sommes en contexte urbain d'habitat dense. Beaucoup de familles de Ouidah sont tout à fait capables et prêtes à déboursier 150 000 F CFA. Le cas échéant des familles se regroupent.

> Quel mode de vidange ?

Comment avez-vous organisé le service de vidange ?

(Liliane Chauffrey, Agence de l'eau Seine-Normandie)

Il faut distinguer le type de latrine. Avec les latrines EcoSan et la possibilité de valorisation des excréments dans l'épandage agricole, le problème ne se pose pratiquement pas puisque les villageois se chargent de récupérer les excréments. Les déjections vont donc directement dans les champs. En revanche, pour les latrines des zones non hydromorphes, les comités d'hygiène mis en place pour s'occuper de l'hygiène des latrines et de leur maintenance font appel à des opérateurs disposant de camions pour qu'ils interviennent. Mais une fois que la vidange est faite, où vont les déjections ? Faute de site de stockage/traitement, directement dans la lagune de Cotonou dont elles aggravent la pollution.

> Comment formaliser les partenariats ?

De quelle manière formalisez-vous vos partenariats avec les ONG du Nord, celles du Sud, etc. ?

(Pierre Des Roseaux, association Elisa)

Nous sommes sur le point de contractualiser. Nous travaillons avec de nombreuses ONG dont une finlandaise et cette contractualisation fait partie du projet global triennal.

(Serge Dubief, ville de Montgeron)

Dans le cas le plus général, la collectivité du Nord qui a un partenariat avec une collectivité du Sud fait appel à un opérateur, une ONG du Nord qui a déjà souvent des liens avec un certain nombre d'associations locales. C'est en fonction de la suite du projet que les échanges se nouent. Mais ils commencent souvent par l'intermédiaire de quelqu'un du Nord. Sur certaines opérations très ponctuelles, il arrive aussi que la collectivité du Nord fasse directement appel à une ONG du Sud, par exemple sur l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, permettant ainsi à une association ou à un comité de villageois d'en assurer la bonne gouvernance.

(Denis Dangaix, ARENE)

Conclusion...

Il y a de la place pour tout le monde dans la coopération décentralisée, particulièrement sur des projets à dominante technique sur lesquels il y a besoin de compétences déterminées, ici et localement.

En matière d'assainissement et d'eau comme en matière d'électrification rurale décentralisée d'ailleurs, il est évident qu'un maire n'est pas plus électricien que sourcier.

Il a besoin de compétences, d'opérateurs qui se trouvent souvent dans le milieu des ONG, d'appuis institutionnels et de formations, la part sans doute de la collectivité du Nord.
(Denis Dangaix, ARENE)



L'option assainissement écologique :
L'expertise de l'ONG belge PROTOS

LES PARTICIPANTS À L'ATELIER

> **AGO-SOHOU Saturnin**

Commune de Toffo
Maire

> **ARISTHENE Thierry**

Mairie de Bessancourt
Chargé de mission coopération

> **ARMSTRONG Rebecca**

CA Seine-Eure
Chargée de mission agenda 21

> **AUBOURG Guillaume**

pS-Eau
Chargé de programme

> **BANVILLE-ACARD Lionel**

Abeille de la Solidarité
Membre

> **BASILE Pierre**

Conseil général du Val-de-Marne
Chargé de projets - service relations
internationales

> **BELBÉOC'H Anne**

Ecole des Ponts ParisTech
Doctorante LEESU/ANTEA

> **BOISLÈVE Sophie**

Mairie de Guyancourt
Directrice des relations internationales

> **CHARPENTIER Sophie**

pS-Eau Chargée de mission

> **CHAUFFREY Liliane**

AESN - Chef du service développement
durable

> **CLERMONT Jean-Claude**

Aquassistance Délégué général

> **DANGAIX Denis**

ARENE
Chargé de mission coopération

> **DEFORTESCU Danielle**

Mairie de Créteil
Maire-adjoint délégué à la Coopération

> **DENIS Jean-Pierre**

Abeille de la Solidarité

> **DENONCIN Blandine**

Emmaüs international
Chargée de mission Programmes
Internationaux

> **DES ROSEAUX Pierre**

Association Elisa
Président
DESILLE Denis
pS-Eau Chargé d'études

> **DOVI Mathieu**

Mairie de Crosne
Chargé de mission coopération

> **DUBIEF Serge**

Mairie de Montgeron
Responsable relations internationales

> **DURANY Jocelyne**

consultante

> **FANAHEN Octave**

CASI
Président

> **FAUCON-DIENE Blandine**

Communtauté d'agglomération
Cergy-Pontoise
Chargée de mission relations
internationales

> **FOUASSON M.**

Solidarité Vendée dans le monde

> **GAMBIER Philippe**

Mairie de Rosny-sous-Bois
Directeur des relations internationales

> **GÉNISSEL Marie-Ange**

Comité de jumelage de Créteil
Membre

> **GÉRY André**

Mairie d'Échirolles + association
A.L.E.S.I.A.H
Chargé de mission coopération

> **GOLDET Jeanne**

Conseil régional Ile-de-France
Chargée de mission international

> **GORGES Pascale**

ARENE
Assistante communication

> **HERY Frédérique**

Fondation Veolia Environnement

> **HONGBETE Maxime**

Agence DC Président

LES PARTICIPANTS À L'ATELIER

> **INSERGUEIX Christelle**
ARENE Chargée de mission
développement économique
et emploi

> **LAJARGE Corinne**
CIEDEL
Chargée de mission Resacoop

> **LAOU Philippe**
Fondation Veolia Environnement

> **LAUG Marylène**
Mairie de Crosne, Maire-adjoint
chargé de la culture, vie associative et
relations internationales

> **LE BRIS Cédric**
Conseil général des Yvelines
Chargé de mission relations
internationales

> **LÉONARD Laëtitia**
Conseil régional Ile-de-France
Chargée de mission international

> **LESPINATS Christian**
Hydraulique sans frontières
Président

> **LUCAS Jacqueline**
ARCADE
Trésorière

> **NEDJAR Djamel**
Communauté d'agglomération de
Cergy-Pontoise
Directeur de pôle territorial en charge
de la régie assainissement

> **N'GOUTCHI Hilaire**
ONG

> **NOBLOT Céline**
pS-Eau
Chargée de mission coopération
décentralisée

> **NORDBERG Yannic**
Initiative Développement Directeur
financier

> **PEYROT-BÉGARD Coralie**
Conseil régional de Picardie
Chargée de mission coopération
décentralisée

> **PINEAU André**
ANJCA
Président

> **RADDE Aurélie**
AESN
Chargée de mission international

> **RADLE Olivier**
Mairie d'Evreux
Chargé de la coopération décentralisée

> **REGNIER Y**
Abeille de la Solidarité
Membre

> **ROCHAS Nicolas**
Agence d'urbanisme et de développe-
ment de la région de Saint-Omer

> **SONTAG Madeleine**
Comité de jumelage de Créteil
Membre

> **THURAT Paul-E.**
Association Elisa
Membre

> **ZOUTU Hubert**
Communauté d'agglomération
Seine-Eure
Maire d'Heudebouville et vice-président
en charge de la coopération



LES CONTACTS UTILES

> Commune de Toffo

Saturnin Ago-Sohou, maire
saturninago@yahoo.fr

> Service de coopération et d'action culturelle - Cotonou

Avenue Jean-Paul II BP 966 Cotonou
Fax : 229 21 31 39 11/21 30 07 57
Clothilde Neels, chargée de coopération décentralisée, tél. 229 21 30 02 25
clothilde.neels@diplomatie.gouv.fr
scac.cotonou@diplomatie.gouv.fr
www.ambafrance-bj.org

> Association nationale des communes du Bénin

Carré 60-61 Guinkomey Place de Bulgarie 01 BP 6828 Cotonou
Tél.: + 229 213 162 48
Fax: + 229 213 162 48
secretariatncb@yahoo.fr
www.ancb-benin.org

> Direction de l'hydraulique

(Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme)
01 BP 385 Cotonou
dre.dh@intnet.bj

> Partenariat national de l'eau Bénin

05 BP 2121 Cotonou
pnebenin@netcourrier.com

BIBLIOGRAPHIE

Livre Bleu Bénin. L'eau la vie, le développement humain Secrétariat international de l'eau, 12 pages, 2009

Destiné à l'ensemble des acteurs béninois ainsi qu'à leurs partenaires internationaux, techniques et financiers, le Livre Bleu Bénin est le résultat d'un processus participatif initié par la société civile béninoise. Il porte un regard sur les politiques et stratégies sectorielles du secteur de l'eau et de l'assainissement, et fournit une mesure indépendante des progrès effectués à l'égard des Objectifs du Millénaire pour le Développement, à la fois sur le plan quantitatif (taux de couverture, financements complémentaires nécessaires, etc.) mais aussi qualitatif (expériences innovantes, avancement des normes et de la réflexion, participation de la société civile)

www.sie-isw.org

Le site du Secrétariat international de l'eau pour télécharger le livre bleu.

Coordination de l'atelier : Guillaume Aubourg (pS-Eau), Denis Dangaix (ARENE) et Christelle Insergueix (ARENE)

Transcription des actes : Isabelle Célérié

Coordination éditoriale : Pascale Céron assistée de Pascale Gorges (ARENE)

Crédits photos : pS-Eau, Initiative Développement et Christelle Insergueix (ARENE)

Conception et réalisation graphique : Bleu-Équipage

Février 2010

Document imprimé sur papier 100 % recyclé, certifié écolabel européen, avec des encres base végétale



L'ARENE Ile-de-France et le développement durable

Expert et référent de la région francilienne pour le développement durable, l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE) accompagne les collectivités locales et les acteurs régionaux dans leurs démarches, dont la coopération décentralisée. En associant expertises, réseaux et outils, elle fait le lien entre l'analyse et la mise en œuvre de solutions concrètes.

Le programme Solidarité-Eau : un partage d'expériences

Le pS-Eau facilite les initiatives locales de coopération dans les domaines de l'eau et de l'assainissement à travers l'organisation de concertation entre les acteurs de solidarité internationale (ONG, pouvoirs publics, collectivités locales, secteur privé, milieu de la recherche), l'animation de programmes de recherche-action, la production et la diffusion d'informations.



94 bis avenue de Suffren - 75015 Paris
Tél. : +33 (0)1 53 85 61 75 - Fax : +33 (0)1 40 65 90 41

www.arenidf.org



Programme Solidarité-Eau
32, rue le Peletier - 75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 53 34 91 20 - Fax : +33 (0)1 33 53 34 91 21

www.pseau.org